

CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ADAPTATION ET SANTÉ en un coup d'œil

RÉSUMÉ DU RAPPORT

« Portrait de l'adaptation aux changements climatiques dans les organisations du secteur de la santé au Québec (OQACC-007) »

1 Rôle du réseau de la santé face aux changements climatiques

Les catastrophes météorologiques extrêmes telles que les inondations et les vagues de chaleur causent d'importants dommages aux infrastructures et menacent la santé et la sécurité de la population. Une des missions des directions de santé publique est la protection de la population alors que celui des établissements est d'offrir des services de santé et sociaux. Ainsi, devant l'accroissement d'événements extrêmes liés aux changements climatiques, il est nécessaire que les organisations du réseau de la santé et des services sociaux (c.-à-d. les établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les directions de santé publique) mettent en place des initiatives favorisant une meilleure adaptation de leur propre organisation et infrastructure, et ce, pour mieux protéger la population.

Anticiper les effets de tels événements et prendre les mesures nécessaires avant que d'importants impacts ne se produisent constitue une stratégie efficace pour gérer les risques liés au climat.

2 Les organisations du réseau de la santé s'adaptent-elles ?

C'est la question que s'est posée l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC) qui a mené un sondage auprès de deux groupes de responsables dans les organisations du réseau de la santé, soit : 1) les coordonnateurs régionaux en sécurité civile des établissements de santé du Québec (EDS) et 2) les responsables de la santé environnementale des directions de santé publique (DSP).

Plus précisément, ce sondage visait à savoir quelles sont les mesures de prévention et d'intervention en lien avec l'adaptation aux changements climatiques qui sont mises en place au sein des organisations du réseau de la santé. Ce sondage dresse aussi un portrait général de l'adaptation des organisations du réseau de la santé.

Le présent bulletin dévoile les résultats en lien avec les deux groupes interrogés et s'adresse aussi bien aux organisations du réseau de la santé qu'au grand public.

QU'EST-CE QUE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

L'expression « adaptation aux changements climatiques » fait référence à toute action qui réduit les impacts négatifs des changements climatiques ou qui permet de tirer profit des nouvelles occasions qui en découlent.

Une adaptation réussie ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs, mais plutôt que les composantes exposées seront moins vulnérables à ces impacts que s'il n'y avait pas eu d'adaptation.*

* Citation tirée de : Ressources naturelles Canada, « Vivre avec les changements climatiques au Canada – Principaux concepts RCC », <http://www.rncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impactsadaptation/rapports/evaluations/2008/ch2/10320> (en ligne, page consultée le 2 mai 2017). C'est aussi cette définition qui est utilisée dans la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.

PORTRAIT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Les coordonnateurs en sécurité civile des établissements de santé ont été questionnés sur le type de mesures, d'activités ou de comportements préventifs entrepris à l'interne, ainsi que sur les interventions effectuées au sein des établissements de santé en vue de faire face aux changements climatiques.

Leurs réponses ont été regroupées sous des intitulés généraux préalablement établis par l'Observatoire. Ces intitulés fournissent les critères permettant de déterminer si le réseau de la santé s'adapte ou non. Sont présentés ci-dessous ces intitulés selon leur fréquence au sein du groupe interrogé.

* D'autres comportements qui ne sont pas en lien avec ces intitulés peuvent être appropriés pour faire face aux changements climatiques.

VOLET PRÉVENTION

1 Offrir des activités de formation en lien avec l'environnement et les changements climatiques

Exemples : cours, webinaires, conférences, etc.

2 Mettre en place des mesures de planification des situations d'urgence

Exemples : adopter un plan de sécurité civile ou de mesures d'urgence, désigner un coordonnateur de la sécurité civile, former un comité responsable de la coordination en situation d'urgence, etc.

3 Développer des ententes de collaboration avec les directions de santé publique

On dénombre un maximum de 14 collaborations. Les EDS entretiennent en moyenne 4 collaborations.

Exemples : les directions de santé publique, les installations de santé et de services sociaux, Hydro-Québec, la Régie du bâtiment du Québec, etc.

4 Allouer un budget spécifique à l'adaptation aux changements climatiques

Exemples :

- Budget de continuité des services essentiels
- Adaptation des installations et des infrastructures
- Adaptation des soins et des services aux usagers en cas d'événement météorologique extrême

64,29 %

9 établissements de santé (EDS) sur 14 offrent des formations à leur personnel

77,27 %

17 EDS sur 22 adoptent l'ensemble des mesures proposées

Collaboration avec les DSP

57,14 % | 12 EDS sur 21

Collaboration avec l'Organisation régionale de la sécurité civile

55,00 % | 11 EDS sur 20

Collaboration avec les services psychosociaux et les services préhospitaliers d'urgence

50,00 % | 9 EDS sur 18

36,84 % | 7 EDS sur 19

43,75 % | 7 EDS sur 16

37,50 % | 6 EDS sur 16

VOLET INTERVENTION - CHALEUR

1 Développer des plans de prévention et de protection

2 Adapter les équipements et les bâtiments pour mieux résister aux vagues de chaleur

Les EDS ayant plus de quatre installations adoptent en moyenne 16 mesures d'adaptation des équipements et des bâtiments sur un maximum de 48 évaluées. Ce maximum de mesures varie en fonction du nombre d'installations qui composent un EDS.

Exemples :

- Augmenter la ventilation (p. ex. ventilation naturelle, fenêtres pouvant être ouvertes, etc.)
- Installer des dispositifs pour réduire l'effet des rayons du soleil
- Créer des lieux de repos extérieurs plus frais et ombragés

66,67 % | 18 EDS sur 27

90,48 % | 19 EDS sur 21

100 % | 21 EDS sur 21

90,00 % | 18 EDS sur 20

VOLET INTERVENTION - CHALEUR (suite)

3 Mettre en place des activités de préparation aux vagues de chaleur

Les EDS déploient en moyenne 5 activités de préparation aux situations d'urgence sur un maximum de 9 évaluées.

Exemples :

- Rappeler au personnel les signes précurseurs, les manifestations cliniques et les soins en cas de maladies liées à la chaleur
- Rappeler au personnel les procédures prévues au plan d'urgence
- Vérifier l'inventaire de matériel utile en cas de forte chaleur

▶ **90,91 %** | 20 EDS sur 22

▶ **86,36 %** | 19 EDS sur 22

▶ **52,38 %** | 11 EDS sur 21

4 Offrir des services de soins spécifiques lors de forte chaleur

Les EDS offrent en moyenne 8 services de soins sur un maximum de 17 évalués.

Exemples :

- Identifier les usagers à risque
- Surveiller plus étroitement les signes précurseurs et/ou les manifestations cliniques des maladies liées à la chaleur
- Effectuer une évaluation médicale supplémentaire au début de l'été auprès des usagers à risque

▶ **85,71 %** | 18 EDS sur 21

▶ **84,21 %** | 16 EDS sur 19

▶ **30,77 %** | 4 EDS sur 13

5 Déployer des mesures de gestion pendant une vague de chaleur

Les EDS déploient en moyenne 5 mesures de gestion sur un maximum de 10 évaluées.

Exemples :

- Inciter le personnel à boire plus d'eau
- Accroître la surveillance des appareils de refroidissement
- Prévoir la gestion des dépouilles mortelles en cas de vague de chaleur
- Ajuster les horaires de travail ou faire des rotations de personnel plus fréquentes

▶ **92,00 %** | 23 EDS sur 25

▶ **76,19 %** | 16 EDS sur 21

▶ **56,25 %** | 9 EDS sur 16

▶ **63,16 %** | 12 EDS sur 19

VOLET INTERVENTION - INONDATIONS

1 Développer des plans de prévention et de protection

▶ 56,52 % | 13 EDS sur 23

2 Adapter les équipements et les bâtiments pour mieux résister aux inondations

Les EDS ayant plus de quatre installations adoptent en moyenne 6 mesures d'adaptation des équipements et des bâtiments sur un maximum de 48 évaluées. Ce maximum de mesures varie en fonction du nombre d'installations qui composent un EDS.

3 Mettre en place des activités de préparation en cas d'inondation

Les EDS font en moyenne 2 activités de préparation aux situations d'urgence sur un maximum de 5 évaluées.

Exemples :

- Rappeler au personnel les procédures prévues au plan d'urgence
- Distribuer du matériel d'information et de sensibilisation aux usagers ou au personnel
- Effectuer un exercice de simulation d'une situation d'inondation

▶ 75,00 % | 12 EDS sur 16

▶ 69,23 % | 9 EDS sur 13

▶ 26,67 % | 4 EDS sur 15

4 Déployer des mesures de gestion pendant une inondation

Les EDS déploient en moyenne 9 mesures de gestion sur un maximum de 14 évaluées.

Exemples :

- Élaborer un plan pour assurer l'approvisionnement en eau potable des usagers et du personnel
- Trouver d'autres sources d'énergie disponibles en cas de panne électrique
- Élaborer un plan pour accueillir un grand nombre de personnes blessées ou évacuées

▶ 100 % | 12 EDS sur 12

▶ 100 % | 13 EDS sur 13

▶ 100 % | 13 EDS sur 13

5 Mettre en place des activités d'adaptation après une inondation

Les EDS font en moyenne 5 activités d'adaptation après une inondation sur un maximum de 7 évaluées.

Exemples :

- Inspecter, nettoyer et désinfecter les lieux
- Mettre en œuvre des mesures de décontamination en cas de contamination ou de moisissures
- Offrir des interventions psychosociales, lorsque requises, au personnel et aux usagers affectés

▶ 86,67 % | 13 EDS sur 15

▶ 86,67 % | 13 EDS sur 15

▶ 86,67 % | 13 EDS sur 15

PORTRAIT DES DIRECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les responsables de la santé environnementale dans les directions de santé publique ont été questionnés sur le type de mesures, d'activités ou de comportements préventifs entrepris à l'interne, ainsi que sur les interventions effectuées au sein des organisations de la santé en vue de faire face aux changements climatiques.

Leurs réponses ont été regroupées sous des intitulés généraux préalablement établis par l'Observatoire. Ces intitulés fournissent les critères permettant de déterminer si le réseau de la santé s'adapte ou non. Sont présentés ci-dessous ces intitulés selon leur fréquence au sein du groupe interrogé.

* D'autres comportements qui ne sont pas en lien avec ces intitulés peuvent être appropriés pour faire face aux changements climatiques.

VOLET PRÉVENTION

1 Mettre en place au moins 3 des mesures de planification des situations d'urgence

Exemples : définir un protocole de vigie sanitaire, développer un moyen permettant d'être informé rapidement en cas d'événement météorologique extrême, etc.

68,75 % | 11 directions de santé publique sur 16

2 Offrir des activités de formation en lien avec l'environnement et les changements climatiques

Exemples : cours, webinaires, conférences, etc.

60,00 % | 9 DSP sur 15

3 Affecter un employé à l'adaptation aux changements climatiques

56,25 % | 9 DSP sur 16

4 Développer des ententes de collaboration avec des organisations régionales

On dénombre un maximum de 14 collaborations. Les DSP entretiennent en moyenne 2 collaborations.

Exemples :

- Collaboration avec les DSP d'autres régions
- Collaboration avec l'Organisation régionale de la sécurité civile
- Collaboration avec Hydro-Québec

53,33 % | 8 DSP sur 15

33,33 % | 5 DSP sur 15

0,00 % | 0 DSP sur 14

VOLET INTERVENTION - CHALEUR

1 Élaborer des plans de prévention et de protection

▶ **74,47 %** | 13 DSP sur 17

2 Mettre en place des activités de préparation aux vagues de chaleur

Les DSP font en moyenne 8 activités de préparation aux vagues de chaleur sur un maximum de 13 évaluées.

Exemples :

- Consultation du système SUPREME de vigie sanitaire
- Offre de séances de formation aux intervenants du réseau de la santé

▶ **100 %** | 14 DSP sur 14
▶ **35,71 %** | 5 DSP sur 14

3 Déployer des mesures d'adaptation pendant une vague de chaleur

Les DSP déploient en moyenne 8 mesures d'adaptation pendant une vague de chaleur sur un maximum de 13 évaluées.

Exemples :

- Déposer un avis sur le module Info-Santé
- Transmettre à la population un avis préventif
- Effectuer une enquête épidémiologique

▶ **100 %** | 13 DSP sur 13
▶ **93,33 %** | 14 DSP sur 15
▶ **33,33 %** | 4 DSP sur 12

4 Mettre en place des mesures d'adaptation après une vague de chaleur

Les DSP adoptent en moyenne 5 mesures d'adaptation après une vague de chaleur sur un maximum de 9 évaluées.

Exemples :

- Réviser les interventions de la DSP à la lumière des leçons apprises
- Participer à des activités de communication publique
- Identifier les zones à risque élevé de mortalité pour orienter d'éventuelles interventions préventives

▶ **84,62 %** | 11 DSP sur 13
▶ **76,92 %** | 10 DSP sur 13
▶ **38,46 %** | 5 DSP sur 13

5 Effectuer des activités d'information et de sensibilisation

Les DSP effectuent en moyenne 4 activités d'information et de sensibilisation sur un maximum de 9 évaluées.

Exemples :

- Intervenir après une décision de mobilisation suivant le « plan de chaleur » de la région
- Intervenir lors d'une alerte de chaleur extrême émise par le système SUPREME
- Intervenir lors d'événements festifs régionaux
- Intervenir après une décision de démobilitation suivant le « plan de chaleur » de la région

▶ **90,00 %** | 9 DSP sur 10
▶ **83,33 %** | 10 DSP sur 12
▶ **27,27 %** | 3 DSP sur 11
▶ **37,50 %** | 3 DSP sur 8

VOLET INTERVENTION - INONDATIONS

1 Élaborer des plans de prévention et de protection

▶ **33,33 %** | 5 DSP sur 15

2 Effectuer des activités de préparation en cas d'inondation

Les DSP effectuent en moyenne 5 activités de préparation aux inondations sur un maximum de 13 évaluées.

Exemples :

- Participer aux tables de concertation des organismes de bassin versant
- Transmettre des avis de veille saisonnière à l'ensemble du réseau de la santé

▶ **64,29 %** | 9 DSP sur 14

▶ **7,69 %** | 1 DSP sur 13

3 Mettre en place des mesures d'adaptation pendant une inondation

Les DSP adoptent en moyenne 8 mesures d'adaptation pendant une inondation sur un maximum de 13 évaluées.

Exemples :

- Traiter des signalements et des demandes particulières de la population
- Participer aux rencontres téléphoniques de l'ORSC*
- Rencontrer les sinistrés

▶ **93,33 %** | 14 DSP sur 15

▶ **80,00 %** | 12 DSP sur 15

▶ **53,85 %** | 7 DSP sur 13

4 Déployer des mesures d'adaptation après une inondation

Les DSP déploient en moyenne 3 mesures d'adaptation après une inondation sur un maximum de 8 évaluées.

Exemples :

- Réaliser un débriefage à l'interne ou un bilan de l'intervention
- Réaliser des activités de communication publique
- Produire un état de situation sur les impacts sanitaires de l'inondation

▶ **57,14 %** | 8 DSP sur 14

▶ **23,08 %** | 3 DSP sur 13

▶ **35,71 %** | 5 DSP sur 14

TROIS CONSTATS SUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les résultats recueillis auprès des responsables de la santé environnementale dans les directions de santé publique (DSP) et des coordonnateurs en sécurité civile des établissements de santé (EDS) permettent de dresser un portrait général de l'adaptation des organisations du secteur de la santé aux changements climatiques.

1 Les efforts d'adaptation des organisations du secteur de la santé se situent au début du processus d'adaptation

Le niveau d'adaptation des organisations de la santé a été mesuré en fonction des réponses des responsables de la santé environnementale dans les directions de santé publique (DSP) et des responsables des mesures d'urgence dans les établissements de santé (EDS) du Québec. Leurs réponses suggèrent que les organisations du secteur de la santé au Québec se situent aux premières étapes du processus d'adaptation. Elles sont particulièrement actives dans la formation du personnel et l'affectation d'employés à la gestion de l'adaptation, mais l'allocation de budgets spécifiques à l'adaptation et le développement d'ententes de collaboration avec des organisations régionales demeurent des mesures plus rarement adoptées.

2 L'offre de formation constitue le point fort des organisations dans leur adaptation aux changements climatiques

Malgré un processus d'adaptation naissant, les données montrent que c'est sur le plan de la formation des employés que les organisations sont le plus actives. Une large portion des organisations ont formé la moitié de leur personnel.

3 La collaboration avec les organisations externes au réseau de la santé peut être améliorée

Les DSP et les EDS entretiennent une bonne collaboration avec les autres DSP, les installations de santé et services sociaux, les services psychosociaux et autres membres du réseau de la santé. Elles sont toutefois peu nombreuses à collaborer avec des organisations extérieures au réseau de la santé, telles que les commissions scolaires, les organismes de protection de l'environnement, les organismes communautaires, Hydro-Québec, la Régie du bâtiment, etc. Puisque l'adaptation nécessite une action multiniveau et interdisciplinaire, il serait pertinent que les organisations du réseau de la santé développent des partenariats plus diversifiés.



Observatoire québécois
de l'adaptation
aux changements climatiques

Qui sommes-nous?

L'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC) étudie les comportements des municipalités et des citoyens et citoyennes permettant d'atténuer les effets des changements climatiques sur la santé.

En savoir plus sur l'étude

Cette publication est un résumé du rapport « Portrait de l'adaptation aux changements climatiques dans les organisations du secteur de la santé au Québec (OQACC-007) » réalisé par l'équipe de l'OQACC à partir de données récoltées de juin 2016 à septembre 2016 sous la direction de Pierre Valois, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Elle dresse le portrait du rôle des directions de santé publique et des établissements de santé publique dans l'adaptation des organisations du secteur de la santé québécoises aux changements climatiques.

Les résultats proviennent de deux questionnaires distribués à l'ensemble des établissements de santé du Québec et des

directions de santé publique du Québec. La collecte a été effectuée en ligne et visait une population composée de deux groupes de répondants impliqués dans le secteur de la santé, soit : les coordonnateurs en sécurité civile des établissements de santé et les conseillers en santé environnementale des directions de santé publique du Québec.

Cette étude constitue le point de départ d'un travail de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'adaptation des organisations du secteur de la santé québécois vis-à-vis des aléas causés par les changements climatiques.

Surveillez bien les publications à venir.

Pour plus de détails

Consultez la version intégrale du rapport « Portrait de l'adaptation aux changements climatiques dans les organisations du secteur de la santé au Québec (OQACC-007) » sous l'onglet « Nos publications » à l'adresse suivante :

www.oqacc.ca

Remerciements

Ce bulletin a pu être réalisé grâce à l'appui financier du Fonds Vert par l'entremise de l'Institut national de santé publique du Québec. Nous remercions mesdames Josianne Cantin et Lucie Laflamme, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour leur collaboration dans l'organisation de la collecte de données. Nous sommes aussi reconnaissants envers tous les répondants qui ont eu l'amabilité de participer à cette recherche.

Pour nous joindre

**Observatoire québécois de l'adaptation aux
changements climatiques, Université Laval**

Faculté des sciences de l'éducation
2320, rue des Bibliothèques, local 462
Courriel : oqacc@fse.ulaval.ca

